



Réunion du conseil d'établissement 2021-2022 9 juin 2021 – 19h Salon du personnel – pavillon de la Traversée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Mot du président et de la direction
 - 3.1. Fin d'année scolaire
 - 3.2. Accueil préscolaire 2022-2023
 - 3.3. Organisation scolaire 2022-2023
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Suivis et adoption du procès-verbal du 17 mai 2022
6. Parole au public
7. Informations Comité de parents
8. ÉCOLE
 - 8.1 Plan de lutte 2022-2023 (Adoption)
Document explicatif :
<https://www.youtube.com/watch?v=WhFDsQTviM>
 - 8.2 Code de vie et règles de fonctionnement 2022-2023 (Approbation)
Document explicatif :
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_7_Regle-conduite-mesures-securite.pdf?1605627587
 - 8.3 Date assemblée annuelle – implication des membres



8.4 Rapport annuel – Coups de cœur

Document explicatif :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre de services scolaire/Fiche 13 Rapport-annuel-CE .pdf?1611333636](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_13_Rapport-annuel-CE_.pdf?1611333636)

9. SDG

9.1 Activités en entrepreneuriat (approbation)

10. Levée de l'assemblée

Joël Deschamps
Directeur

Jacques-Olivier Gauvin
Président

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**. Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition

Fiche complète : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre de services scolaire/Fiche 4 Verbes-utilises.pdf?1605627622](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_4_Verbes-utilises.pdf?1605627622)

Pour en savoir plus sur les sujets traités au conseil d'établissement :



ÉCOLE
DES MOUSSAILLONS-
ET-DE-LA-TRAVERSÉE

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire#c69006>